

« Faux chômeurs » ou vrai dérapage statistique ?

Christine Bonnays (Secrétaire Générale du Syndicat CFDT de l'INSEE), Francis Judas (Secrétaire Général du Syndicat CGT de l'INSEE), Thomas Coutrot (statisticien économiste), Michel Husson (statisticien économiste). Tribune pour Le Monde (non publiée), 2000

Quatre syndicats de l'INSEE, qui représentent plus de 85% du personnel, ont adressé à leur Directeur général une lettre ouverte pour déplorer la publication, dans les numéros d'avril et de juillet de la revue de l'Institut, de deux études très contestables. Signés par deux hauts responsables de l'INSEE, MM. Laroque et Salanié, ces articles prétendent démontrer que la moitié des chômeurs le sont volontairement, et qu'une augmentation de 10 % du Smic détruirait 290 000 emplois. Les syndicats voudraient-ils censurer des études gênantes ? Le "politiquement correct" va-t-il obliger d'audacieux chercheurs à renier les dures vérités que la science leur a révélées ? Rassurons le lecteur : les syndicats défendent au contraire le droit pour les chercheurs de choisir en toute indépendance leurs hypothèses de travail, et souhaitent que l'INSEE fournisse une pluralité d'études sérieuses sur les sujets en débat dans la société, de façon à favoriser l'exercice de la démocratie. Si le travail des personnels de l'INSEE bénéficie généralement d'une reconnaissance légitime, cette fois-ci ni le sérieux ni le pluralisme n'étaient au rendez-vous.

Les deux textes cumulent en effet de façon invraisemblable les erreurs de méthode. Le premier prétend montrer que pas moins de 4 millions d'individus, chômeurs ou inactifs, sont prisonniers de "trappes à inactivité". Le supplément de revenu que la prise d'un emploi pourrait leur procurer n'en vaudrait pas la chandelle, puisqu'ils perdraient le bénéfice des revenus sociaux et que la fiscalité les frapperait plus durement. Si ce fait était établi, il faudrait certes s'en inquiéter. Mais la démonstration est tout sauf convaincante. D'abord les auteurs négligent dans leurs calculs le fait que les "RMIstes" peuvent cumuler pendant un an le RMI et un salaire s'ils reprennent un emploi (mécanisme de "l'intéressement"). En second lieu ils oublient que la reprise d'emploi, même si l'on y perd à court terme, améliore les perspectives d'insertion future. Deux universitaires, Yannick Lhorty et Thierry Laurent, l'ont récemment démontré par une étude statistique, rigoureuse celle-là : reprendre un emploi à temps partiel permet souvent d'améliorer son employabilité tout en évitant la déqualification liée à un séjour prolongé dans le chômage. De même sortir du RMI vers l'emploi permet, par la cotisation sociale, d'accumuler des droits sociaux (à indemnisation du chômage, à retraite) qui rendent d'autant plus attractive la reprise d'emploi. Tous ces effets de court, moyen ou long terme sont néanmoins écartés par MM. Laroque et Salanié pour les besoins de leur démonstration.

Surtout nos "experts" ignorent superbement le fait que dans notre société, une raison fondamentale de prendre un emploi est le statut social valorisant attaché au travail et, à l'inverse, le stigmate qui entache les situations de chômage et de RMI. Prendre en compte la réalité de ces normes sociales les obligerait à sortir de "l'autisme de la science économique" récemment dénoncé par les étudiants en sciences éco. En réalité, on assiste depuis plusieurs années à l'augmentation du nombre des travailleurs qui restent pauvres tout en disposant d'un emploi. Beaucoup sont des femmes qui prennent des emplois à temps partiel au voisinage d'un demi-Smic. De même, des centaines de milliers de personnes acceptent chaque année des contrats-emploi-solidarité au SMIC à mi-temps, dans des mairies ou des associations, alors même qu'elles n'y ont aucun intérêt financier. Il y a là une réfutation quotidienne du discours sur les "trappes". Comment nos auteurs prennent-ils en compte ce phénomène massif, au cœur du passage entre non-emploi et emploi ? Très simplement : dans le deuxième article les salariés à temps partiel sont exclus du champ étudié...

Pour nos deux experts, il n'y a que deux explications possibles du chômage. Soit il résulte d'une générosité excessive des allocations de chômage et du RMI. Selon leur modèle c'est le cas pour une moitié des chômeurs, qualifiés alors de "volontaires". Ou bien le chômage vient frapper des chômeurs peu qualifiés qu'on aurait pu embaucher à condition de leur verser un salaire correspondant à leur faible productivité, ce qui n'est pas possible car le SMIC est trop élevé. Cet effet pervers représente un autre quart, dit "classique", du chômage. Par soustraction, seul le dernier quart du chômage ne serait donc dû ni au SMIC ni à la protection sociale. Nos auteurs le baptisent "autre non-emploi" parce qu'ils n'ont pas de théorie pour l'expliquer.

Leur confiance en l'économétrie est telle qu'ils pensent possible de construire un modèle de long terme, valable donc sur dix ou vingt ans, à partir des seules données de "l'enquête sur l'emploi" de 1997. Personne ne peut leur interdire une telle tentative, même si elle les amène à ignorer superbement les analyses dites longitudinales, qui examinent les trajectoires réelles des individus, leurs passages de l'inactivité à l'emploi, de l'emploi au chômage... Tout leur modèle repose sur l'hypothèse d'agents économiques assimilables à de minutieuses et clairvoyantes calculettes : chaque individu compare son revenu avec ou sans emploi, et les employeurs mettent en balance le coût du travail d'un salarié et sa productivité. On a bien sûr le droit de postuler que le marché du travail fonctionne ainsi. Mais la démarche scientifique consiste non seulement à élaborer des modèles théoriques, mais aussi à la confronter à la réalité. Or MM. Laroque et Salanié échouent complètement dans cette dernière tentative, puisqu'ils ne "modélisent" la réalité qu'avec d'énormes marges d'erreur statistique. Il faut alors un culot qui n'a plus rien de scientifique pour prétendre dénombrer les chômeurs "volontaires" avec un modèle qui dit – selon les auteurs eux-mêmes - qu'une femme en couple prendra un emploi si elle peut en attendre un revenu supplémentaire estimé à 3804 F (sic) avec une incertitude statistique de... 8 400 F. Que dirait-on si Météo-France "prévoyait" pour demain une température comprise entre -10° et + 40° ! Et comment peut-on tester les effets d'une augmentation du Smic de 10 % avec un modèle qui n'estime les salaires qu'à 60 % près ? Comment ose-t-on affirmer que "46% des chômeurs sont en situation de non-emploi volontaire" en omettant d'indiquer l'énorme imprécision qui affecte ce résultat ?

Dans un tel modèle, on ne peut créer des emplois qu'en baissant le Smic, les charges sociales ou le Rmi. Or, le gouvernement n'a rien fait de tout cela entre 1997 (année prise comme référence par l'étude) et 2000 : un million d'emplois ont pourtant été créés. Comment prendre au sérieux les conclusions d'une telle étude même rebaptisée "modèle de long terme", quand trois ans de bonne conjoncture suffisent à la vider de toute vraisemblance ?

Pourquoi la direction de l'INSEE a-t-elle cautionné une utilisation aussi irresponsable de l'outil statistique ? Il serait utile d'ouvrir un débat pour le comprendre. Le Medef n'a en tout cas pas tardé à dénoncer la hausse du Smic en se prévalant de l'INSEE et de la "vraie science". Au fond, cette affaire évoque l'affaire Sokal : dans les deux cas, un article caricatural est proposé à une revue prestigieuse et accepté, révélant ainsi laxisme scientifique et aveuglement idéologique. L'ennui, c'est que dans le cas de MM. Laroque et Salanié, le sujet est autrement plus grave... et qu'il ne s'agissait pas d'une parodie.